



Procès-verbal du conseil communautaire Du 12 décembre 2022

Présents :

- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET et Laurent RIVES
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LA TOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mmes. Annabelle ESPLAS et Evelyne BRIOL (suppléante)
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Francis BELS
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, David HERRERO et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : MM. Luciano STELLA et Damien CONSTANS

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXACCABARDES), MM. Jérôme SOUVERAIN et Robin DEGIRONDE (FRAISSECABARDES), MM. Marc MAHOUX et Nicolas LASSALLE (LABASTIDEESPARBAÏRENQUE), Mme. Chantal CONSTANSA et M. Patrick FOLCH (SAINT DENIS), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Régis CROS (VILLARDONNEL)

Procurations : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à M. Paul GRIFFE, M. Stéphane BARTHAS (SALSIGNE) à M. Jean-Pierre BOUISSET, Mme. Marie-Hélène BOUR (SALSIGNE) à M. Cyril DELPECH, M. Michael LAURENT (SAINT DENIS) à M. Eric BETEILLE, M. Eric MICHEL (SAISSAC) à Mme. Josette FRANCOIS

Le Président ouvre la séance en remerciant M. Alain COSTES, conseiller régional, M. Maxence TAPHANEL, directeur de la Maison de la Région à Carcassonne et Mme Gaëlle JOULAUD, référente départementale des CTO de l'Aude pour leur présence. Il rappelle que l'objectif de cette rencontre est de présenter le CTO, les nouveaux dispositifs de financements de la Région et de revenir sur les dossiers de demandes de subventions déposés en 2021 ou 2022 qui sont restés sans réponse. Il indique que ce non financement de la Région sclérose et bloque le démarrage des travaux et handicape l'économie locale et rurale. Les élus des quelques communes rurales qui avaient des projets sont désabusés de cette impasse.

Il précise également trouver dommage que les communes pour lesquelles des financements ont été accordés lors de la Commission Permanente du 19 octobre 2022, l'aient appris par des membres de l'opposition Régionale, alors que lui et de nombreux maires de la CC Montagne Noire ont soutenu la candidature de Carole DELGA.

M. Costes fait amende honorable et reconnaît que l'année 2022 a été une année particulière liée à la modification des cadres d'intervention de la Région (dont certains ne sont pas encore adoptés) et à l'après covid. Il précise ne pas être là pour discuter des dossiers propres à chaque commune mais indique que 2 journées de présence sur le territoire seront proposées pour entrer dans une démarche dynamique de rencontres et d'échanges avec chaque maire.

S'en suivent la présentation du PowerPoint par Mme Joulaud et divers échanges où les élus se plaignent du manque de communication de la Région, de dossiers bloqués depuis près de 2 ans dans l'attente de réponse de la Région, et de la difficulté grandissante de monter des dossiers toujours plus complexes.

Après la présentation des nouveaux dispositifs et des critères plus restrictifs en lien avec la vitalité des territoires, Mme Albert demande si les communes auront la possibilité de modifier les dossiers déposés, afin de revoir leurs priorités vu que le nombre de dépôt de dossiers est désormais limité. La Région répond par l'affirmative et précise se tenir à disposition de toutes les communes pour en échanger.

M. le Président ainsi que Mme Albert regrettent que la Région ne se soit pas inscrite dans le CRTE, ce qui aurait limité les nombreux temps d'échanges, très chronophage pour les EPCI ruraux.

M. Béteille regrette que la région n'ait pas communiqué et s'inquiète de la limitation du nombre de dossier déposé par commune.

M. le Président soulève également la question du taux de participation de la Région conditionné, pour certains dossiers, au taux de participation du bloc local (commune et EPCI) et indique que la CDC est dans l'impossibilité de financer des projets communaux. A ce jour, un fonds de solidarité a été instauré sur le territoire et s'élève à 8250€ par an. MM. Costes et Taphanel indiquent que ce critère pourra faire l'objet de dérogations.

M. Constans demande si les études et diagnostics, désormais indispensables, seront subventionnés par la Région. Mr Taphanel précise que la Région n'intervient que sur des programmes très précis et qu'il conviendra de se rapprocher des services concernés.

M. Le Président et M. Gros reviennent également sur la problématique du transport scolaire pour lequel ils sont toujours en attente d'une réponse écrite et ce depuis plusieurs mois.

Cette problématique d'harmonisation à 3 élèves au minimum par commune pour activer le transport scolaire ajouté au cadre restrictif du CTO, va amener à la mort des petites communes rurales alors que nous souhaitons tous une équité territoriale vers le rural.

Le Président indique que le cadre strict du CTO (limitations sur les pourcentages, le montant des aides et le nombre de dossier déposés par collectivités, obligation d'une participation de la CC Montagne Noire alors que la voilure annuelle d'aide solidaire aux communes est de 8 250 € par an) va limiter ou interdire les projets des communes rurales non Centre Bourg.

M. Costes entend le mécontentement des élus et fera le lien avec les services régionaux concernés pour faire remonter et éventuellement amender le cadre du CTO.

Les échanges avec la Région étant terminés, Monsieur le Président encourage chaque commune à rencontrer les services de la Région pour essayer d'avancer et de garder le lien.

Monsieur Le Président ouvre officiellement la séance et informe qu'il y a 26 votants dont 5 procurations.

Monsieur Damien CONSTANS est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 28 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

FINANCES / PERSONNEL

- Avancements de grade suite à promotion interne

Considérant que trois agents titulaires remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Le Président propose à l'assemblée de créer :

- un emploi à temps complet au grade d'agent de maîtrise titulaire, relevant de la catégorie C, au service environnement à compter du 01 février 2023, permettant la promotion interne à ce grade d'un agent jusqu'alors au grade d'adjoint technique principal de première classe. L'agent occupera la fonction d'agent technique polyvalent au service environnement.

- un emploi à temps non complet (16.62heures hebdomadaires) au grade d'agent de maîtrise titulaire, relevant de la catégorie C, à compter du 01 février 2023, permettant la promotion interne à ce grade d'un agent jusqu'alors au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe. L'agent occupera la fonction d'agent technique polyvalent au service environnement.

- un emploi à temps complet au grade d'agent de maîtrise titulaire, relevant de la catégorie C, à compter du 01 février 2023, permettant la promotion interne à ce grade d'un agent jusqu'alors au grade d'adjoint technique principal de première classe. L'agent occupera la fonction d'agent technique polyvalent au service piscine.

A noter que la suppression des postes d'origine sera approuvée lors du prochain Comité Technique.

Vote à l'unanimité.

- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités – mutualisé service école alae/alsh – grade d'adjoint d'animation – temps non complet

Considérant la demande de mise à disposition d'un agent d'animation de l'école de Salsigne à temps non complet (16.03/35) du 05 décembre 2022 au 31 mars 2023 puis sa demande de mutation à compter du 01 avril 2023,

Considérant les besoins en personnel sur les périodes d'alsh et la nécessité de mutualiser ces besoins à des emplois sur les alae afin de proposer des temps de travail plus attractifs,

Considérant qu'un agent des écoles actuellement en disponibilité risque de demander sa réintégration au 1/09/23 et qu'il faudra par conséquent réaffecter sur un autre poste l'agent titulaire qui la remplace,

Le Président propose au conseil de créer un emploi à temps non complet (annualisé à 26.53/35) au grade d'adjoint d'animation, pour accroissement temporaire d'activité du 01 février au 31 août 2023,

Et précise que cet agent travaillera auprès des enfants de l'école de Salsigne ainsi que sur les périodes d'alsh.

Vote à l'unanimité.

- Autorisation d'ester en justice – procédure de licenciement pour inaptitude physique.

Monsieur le Président indique aux membres du conseil qu'un agent de la collectivité a déposé une nouvelle requête auprès du tribunal administratif de Montpellier par laquelle il est demandé l'annulation de la décision de licenciement pour inaptitude physique.

Afin de protéger les intérêts de la collectivité, le cabinet d'avocat Labry- Noray – Espeig avait été sollicité dès le début de la procédure de licenciement.

Monsieur le Président expose qu'il doit, pour agir en justice, y avoir été autorisé par le conseil communautaire.

Vote à l'unanimité.

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

- **Choix du prestataire pour la fourniture et livraison des repas sur les structures multi-accueil**

Le président rappelle que la date d'échéance du marché "Fourniture et livraison des repas sur les structures petite enfance intercommunales" est le 31/12/2022. Aussi afin de trouver un nouveau prestataire, un marché à procédure adaptée a été lancé (accord-cadre à bons de commande sans seuil annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 45 000 € HT) pour une durée d'un an renouvelable une fois,

Considérant qu'une seule offre a été reçue (société API Restauration),

Monsieur le Président rappelle que le marché fait l'objet d'un lot unique avec une option proposée pour la fourniture et la livraison de goûters.

Monsieur Le Président propose de retenir la société API RESTAURATION domiciliée à Pennautier (11 310) selon la tarification suivante :

PRESTATION	PRIX ACTUELS (TTC) du 01.01.2019 à aujourd'hui	PRIX UNITAIRE (TTC) 2023
REPAS BEBES	De 3.62 à 3.80	4.21
REPAS MOYENS	3.86 à 4.05	4.43
REPAS GRANDS	De 4.09 à 4.30	4.68
GOUTERS BEBES	0.80	0,84
GOUTERS MOYENS	De 1.01 à 1.06	1,06
GOUTERS GRANDS	De 1.01 à 1.06	1.06

Vote à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PISCINE

- **Contrat territorial Occitanie**

Le Président rappelle que par délibération du 21 septembre 2022, le Conseil Communautaire délibérait pour approuver le projet de contrat territorial avec la Région Occitanie pour la période 2022-2028.

Ce Contrat Territorial Occitanie résulte de la convergence des trajectoires d'engagement des partenaires du contrat à horizon 2028, pour un territoire s'inscrivant dans le PACTE VERT pour l'Occitanie, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020 :

- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Afin de prendre pleinement en compte les nouveaux dispositifs régionaux votés en Commission Permanente le 19 octobre 2022, la Région Occitanie a souhaité réviser la maquette du contrat et a proposé aux territoires une relecture des objectifs pour les ajuster plus finement aux ambitions régionales en matière de transition écologique, énergétique et sociale. Il est précisé en outre que le plan pluriannuel de projets et d'investissement ne constitue plus une annexe au contrat mais devient un outil de travail partenarial.

Le Président propose donc :

- D'approuver la maquette du contrat territorial à conclure avec la Région Occitanie et Carcassonne Agglo pour la période 2022-2028,
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents relatifs à ces affaires.

Vote à l'unanimité.

TOURISME / CULTURE / SPORT

- **Demande de subvention de fonctionnement auprès du Fonds National d'Aménagement Du Territoire pour permettre le recrutement d'une personne chargée de projet.**

Le Président informe l'assemblée de la possibilité de solliciter le financement total de la rémunération d'un chargé de projet en lien avec le développement touristique au titre du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT).

Considérant la volonté de recruter un chargé de projet qui aura pour mission de renforcer et d'accélérer le travail entrepris depuis avril 2022 par l'agent recruté via Avenir Montagnes Ingénierie pour élaborer un diagnostic touristique concerté du territoire, la stratégie qui en découle et d'accompagner la mise en œuvre des premières actions structurantes,

Le Président propose de solliciter le financement intégral de la rémunération et des charges afférentes au recrutement de ce personnel via le FNADT dans la limite d'un montant maximal de 50 000€.

Vote à l'unanimité.

- **Création d'un emploi non permanent à temps complet financé par le FNADT– service tourisme**

Considérant la possibilité d'obtenir le financement total de la rémunération d'un chargé de projet au titre du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT),

Considérant la nécessité de recruter un chargé de projet qui aura pour mission de renforcer et accélérer le travail entrepris depuis avril 2022 par l'agent recruté via Avenir Montagnes Ingénierie sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie touristique intercommunale,

Le Président propose donc de créer un poste de chargé de développement touristique, de type "contrat de projet", à temps complet, pour une durée de 12 mois au grade de rédacteur territorial et dont la principale mission sera le développement et la mise en œuvre d'une stratégie touristique globale.

A noter que si le financement n'était pas obtenu, le poste ne serait pas pourvu.

Vote à l'unanimité.

SOCIAL / CIAS

- Renouvellement convention de partenariat Présence Verte Grand Sud

Monsieur Le Président rappelle qu'une convention de partenariat avec Présence Verte a été signée en novembre 2018 et actait la prise en charge par la CDC de la moitié des frais d'installation au service de téléassistance (soit 22.50€).

Arrivant à échéance, le Président propose de signer une nouvelle convention pour un an (avec reconduction tacite).

A noter que Présence Verte Grand Sud s'engage à prendre à sa charge les 50% restants des frais d'installation, rendant ainsi les frais de mise en service gratuits pour tous les habitants de notre territoire.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

1/ M.Stella indique que le Covaldem 11 va contacter toutes les communes pour savoir si elles seraient intéressées par des composteurs collectifs.

2/ M.Albert demande si le recrutement par l'intercommunalité d'une secrétaire de mairie qui serait mise à disposition des communes ne pourrait pas être envisagée pour faire face aux absences pour maladie, congés, formations... Le Président répond que cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises, que certaines communes se sont regroupées pour proposer des postes plus attractifs. Il indique que cela pourra être travailler pour les prochains budgets mais qu'il va être difficile de trouver LA personne. M.Albert demande si un agent de la CDC ne pourrait pas être mis disposition. Mme Albert répond ce serait possible mais que cela mettrait en difficulté le service administratif de l'interco qui est déjà à flux tendus. M.Bels souligne l'intérêt que toutes les communes aient le même logiciel, notamment pour la comptabilité. Mme Albert répond que ce n'est pas la principale difficulté car les logiciels sont très similaires.

3/ M.Albert indique que l'école de Les Martys a un projet de sortie scolaire pour lequel les communes de Laprade et Les Martys ont accordé une subvention. Il demande si l'intercommunalité ne pourrait pas verser une subvention exceptionnelle pour ajouter les 300/400€ manquants. Le Président demande si les parents participent. M.Guitard répond par l'affirmative et précise que les bons de transport pris en charge par la collectivité auraient dû être utilisés différemment par l'école.

Le Président indique que la collectivité accorde déjà une aide à hauteur de 55€ par enfant et par an et ne peut octroyer plus pour garder l'équité dans toutes les écoles.

4/ Mme Albert propose d'organiser les 2 journées de rencontre avec la Région :

13/01 au siège aux Ilhes :

9h00 = Villardonnell – 10h00 : Lastours – 11h00 : Les Ilhes – 11h30 : Fournes

14h00 = Pradelles – 15h00 = Mas – 16h00 = / - 17h00 = /

19/01 : lieu à fixer (voir sur Cuxac) :

9h00 = Saissac – 10h00= Villanière - 11h00 = Cuxac – 12h00 = /

14h00 = Laprade – 15h00 = Les Martys – 16h00 = Lacombe – 17h00 = /

Roquefère, Miraval et La Tourette n'ont pas besoin de rencontre, les communes absentes aujourd'hui seront sollicitées par mail. A noter qu'une 3^{ème} date de rencontres pourra être envisagée.

Fin de la séance à 20h15